

Modalités de paiement



Afin de compléter ce document, merci de vous référer au Règlement financier joint au dossier et disponible sur le site internet sur la page « [Inscription](#) » (cliquez sur le lien).

Frais d'inscription

Les frais d'inscription sont à payer **par chèque à l'ordre de APE**.

Frais de surveillance de cantine

Le règlement de ce service se fait par prélèvement bancaire chaque trimestre : le 15 novembre, le 15 mars et le 15 juillet. Chaque prélèvement fait l'objet d'une facture envoyée au préalable aux parents via Ecole direct le 1^{er} du mois.

Je soussigné,, autorise l'APE à effectuer un prélèvement trimestriel correspondant aux frais de surveillance de déjeuner.

Fait à

Le

Signature :

Frais de scolarité – demande de soutien

- Je ne souhaite pas me faire aider (compléter directement les modalités de paiement ci-après)
- Je souhaite me faire aider :

Je soussigné,, souhaite me faire aider pour le financement de la scolarité.

Je contacte le trésorier : Thomas des Gayets - tresorier@louissetzeliemartin.org

J'ai pris note que cette demande exige d'opter pour le règlement des frais de scolarité par prélèvement. Je serai prélevé uniquement de la scolarité minimum (cf Règlement financier). En cas de non-obtention des aides demandées, et si aucune autre solution n'a été trouvée avec le trésorier, un nouvel échéancier me sera proposé.

Fait à

Le

Signature :

Modalités de paiement



Frais de scolarité – Choix de modalités de règlement

A remplir par tous

Je, soussigné, souhaite régler le montant des scolarités selon les modalités suivantes :

Mode de règlement	Fréquence	Document à joindre à l'inscription
<input type="radio"/> Prélèvement (*)	Mensuel	Mandat de prélèvement SEPA signé + RIB
<input type="radio"/> Chèque	<input type="radio"/> Annuel <input type="radio"/> Trimestriel <input type="radio"/> Mensuel	L'intégralité des chèques à l'ordre de APE avec un délai inférieur à 1 an entre la date du chèque et la date de l'encaissement.

(*) obligatoire pour les familles faisant une demande de soutien

J'ai pris note des dates d'encaissement et de prélèvement suivantes :

Calendrier de règlement	Date d'encaissement ou de prélèvement
Mensuel	le 15 de chaque mois entre septembre et mai
Trimestriel (*)	les 15/09, 15/12 et 15/03
Annuel (*)	le 15/09

(*) possible uniquement pour les règlements par chèque

Fait à

Le

Signature :